



## PROCES VERBAL

### COMITÉ SYNDICAL

Séance du 4 avril 2023 à 19H00

L'an deux mil Vingt-trois, le 4 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

**Date convocation :**  
**27 mars 2023**

### ÉTAT DE PRÉSENCE

**Date de la séance :**  
**4 avril 2023**

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU VAL  
BRIARD **Présents :** -

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DE MARNE ET  
GONDOIRE **Présents :** Mme BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. MAJIC (Suppléant de M. DA SILVA), M. DJIGO, Mme DUPRE, Mme GENDRE, M. JAHIER, M. SALVAGGIO, M. SITHISAK, M. TAUPIN-GARDIN, M. VOURIOT

**Les membres en exercice  
sont : 35**  
**Quorum : 19**  
**Membres présents : 21**  
**Membres représentés : 6**  
**(Pouvoirs)**  
**Total votants : 27**

VAL D'EUROPE  
AGGLOMERATION **Présents :** M. AFFRE, M. ARNAUD, Mme CAPDEVILA, M. CHARPENTIER, M. CHEVALIER D., M. CHEVALIER L., M. GAILLARD, Mme GALLET, M. GARROUSTE, M. MARSAUD,

EXCUSES Mme BONNOT, Mme CHEVALLIER, M. DA SILVA, Mme DUTARTRE, Mme GBIORCZYK, M. KOLOPP, M. LE RUDULIER, M. MASSON, Mme PETITOT, M. PUCCINELLI, M. POTTIER, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Pouvoir de Madame PETITOT à Monsieur COLAISSEAU  
Pouvoir de Madame DUTARTRE à Monsieur VOURIOT  
Pouvoir de Madame CHEVALLIER à Monsieur TAUPIN-GARDIN  
Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD  
Pouvoir de Monsieur POTTIER à Monsieur JAHIER  
Pouvoir de Monsieur MASSON à Monsieur L. CHEVALIER

## **ORDRE DU JOUR**

1. Administration générale .....	3
Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 14 février 2023 .....	3
2. Ressources humaines .....	3
Renouvellement d'un agent dans le cadre d'une activité accessoire pour assurer la mission de conseiller numérique auprès du SIEMU .....	3
3. Finances .....	3
3.1. Approbation du Compte de Gestion 2022.....	3
3.2. Approbation du Compte Administratif 2022 .....	4
3.3. Affectation des résultats.....	4
3.4. Vote des taux des contributions des collectivités membres du SIEMU pour l'année 2023 ....	4
3.5. Vote du Budget Primitif 2023 .....	5
4. Questions Diverses .....	7

*(La séance est ouverte à 19 heures 09 sous la présidence de Sinclair Vouriot.)*

*Le quorum est atteint, M. Patrick JAHIER est désigné secrétaire de séance.*

## **1. Administration générale**

### **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 14 février 2023**

*Projet de délibération n° 1 : Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 14 février 2023*

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

## **2. Ressources humaines**

### **Renouvellement d'un agent dans le cadre d'une activité accessoire pour assurer la mission de conseiller numérique auprès du SIEMU**

*Projet de délibération n° 2 : Renouvellement d'un agent en activité accessoire pour assurer la mission de conseiller numérique auprès du SIEMU*

**LE PRÉSIDENT** indique qu'il s'agit par la présente délibération de renouveler un agent contractuel dans le cadre d'une activité accessoire. Il explique que le responsable informatique de Marne-et-Gondoire est en charge du conseil de pilotage de l'infrastructure et sujets liés au numérique, du suivi et de la gestion des prestataires, dossiers et projets numériques, du pilotage des différents projets à mener, du suivi des demandes des agents à l'infogérance via un support de type hotline et du suivi des missions et accompagnement de projets confiés à des prestataires sur le volet numérique.

L'activité de cette personne a été évaluée à 7 heures par mois et sera rémunérée sur la base d'une indemnité forfaitaire de 670 euros bruts par mois, incluse 10 % d'indemnité de congés payés.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

## **3. Finances**

### **3.1. Approbation du Compte de Gestion 2022**

*Projet de délibération n° 3 : Approbation du compte de gestion 2022*

**LE PRÉSIDENT** remercie Franck CHAUVIN d'avoir pris en charge l'établissement du CA et du Budget à la suite du départ de Dominique FAVALLI. Il souligne que le recrutement pour son remplacement est toujours en cours.

Il indique que le Compte de gestion a été contrôlé et qu'il est conforme au Compte administratif. Le résultat de clôture est affiché à 449 840,89 euros par le receveur du Syndicat et les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 61 259,98 euros.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

### **3.2. Approbation du Compte administratif 2022**

*Projet de délibération n° 4 : Approbation du compte administratif 2022*

**M. CHAUVIN** rappelle que le Compte administratif est le reflet en fin d'exercice du Budget qui a été géré par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité et qu'il présente le résultat de l'exécution budgétaire du Syndicat. Il indique qu'il est réputé concordant avec le Compte de gestion établi par le Comptable public.

Il indique que le résultat est positif et observe que le Syndicat devra veiller dans les années à venir à conserver un résultat positif pour conserver sa capacité d'action.

En section d'investissement, ce résultat s'élève à 62 378,58 euros, induisant un résultat global de l'exercice 2022 à 388 580,91 euros.

Ces résultats s'expliquent tout d'abord par les efforts de gestion qui ont été réalisés par le Syndicat en 2022 et qui se poursuivront en 2023. Ils sont également liés au fait que certains recrutements envisagés en 2022 ont été différés et qu'un peu de retard a été pris sur la désignation de l'AMO sur le sujet de restructuration du Transport à la Demande. Une étude financière provisionnée sur la récupération de la TVA n'a enfin pas été conduite.

M. CHAUVIN indique que le résultat est également positif en section d'investissement, mais dans des proportions moins importantes, et qu'il correspond à une quasi-réalisation des perspectives 2022.

*M. GARROUSTE prend la présidence pour le vote du Compte administratif 2022, le Président quitte la salle.*

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

### **3.3. Affectation des résultats**

*Projet de délibération n° 5 : Affectation des résultats*

**LE PRÉSIDENT** indique qu'il convient de reporter 326 202,33 euros en fonctionnement et 62 378,58 euros en investissement.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

### **3.4. Vote des taux des contributions des collectivités membres du SIEMU pour l'année 2023**

*Projet de délibération n° 6 : vote des taux des contributions des collectivités membres du SIEMU pour l'année 2023*

**LE PRÉSIDENT** indique que les taux ne bougent pas mais que les contributions relatives au fonctionnement des lignes régulières du réseau de bus ainsi qu'au service de Transport à la Demande sont réévaluées comme indiqué lors de la présentation du ROB :

- 2,039 27 euros par habitant pour la cotisation « Fonctionnement » ;

- 2,065 57 euros par habitant pour la cotisation « PDU » ;
- 2 000 007 euros pour la cotisation « Offre de Transport du Réseau du bus – Lignes régulières » ;
- 239 838 pour la cotisation « Transport à la Demande ».

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

### **3.5. Vote du Budget Primitif 2023**

#### Projet de délibération n° 6 : Vote du budget primitif 2023

**M. CHAUVIN** indique que le Budget primitif 2023 tient compte d'un certain nombre d'éléments de contexte, notamment macroéconomiques, qui font que la contribution locale au fonctionnement des lignes régulières de transport collectif et du Transport à la Demande est impactée par la conjoncture économique. La convention partenariale liant le SIEMU à Île-de-France Mobilités comprend une formule d'indexation tenant compte de l'inflation, du coût des services et de la main d'œuvre. Il lui faut donc anticiper les tendances sur l'année à venir au moment de l'élaboration du Budget primitif.

M. CHAUVIN ajoute que le Syndicat continue de chercher à réduire les dépenses non essentielles pour se ménager des marges opérationnelles les plus importantes possible et réduire ses frais de structure en particulier. Il se met également dès que possible à la recherche de subventions dans le but de continuer à déployer son action auprès du territoire.

Il explique que le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 3 368 652,48 euros, dont les deux tiers environ sont traditionnellement consacrés au fonctionnement du réseau de transport pour environ 2 millions d'euros environ et au fonctionnement du Transport à la Demande pour près de 240 000 euros.

#### Section de fonctionnement

M. CHAUVIN indique, concernant les charges à caractère général, que les principaux postes de dépenses sont la contribution locale au fonctionnement du réseau de lignes régulières de bus fixée dans la convention partenariale qui court jusqu'au 31 décembre 2025. Il précise que cette contribution est exprimée en euros 2019 dans la convention et que le montant dont le Syndicat estime être redevable en 2023 est de 2 000 007 euros, soit 6 % de plus que la somme payée par le Syndicat en 2022, pour tenir compte du contexte d'inflation.

La même hypothèse d'augmentation sur la contribution au fonctionnement du service de Transport à la Demande a été retenue. M. CHAUVIN rappelle que le service de TàD fait l'objet d'une étude de restructuration, mais que l'étude n'est pas suffisamment avancée pour conclure sur la contribution à attendre du futur service. Il a donc été décidé de prendre en compte la contribution actuelle.

Des dépenses liées à la finalisation du Plan Local des Mobilités ont également été inscrites dans les charges à caractère général, notamment le dispositif de communication relatif à l'enquête publique qui se déroulera de mi-juin à mi-juillet, qui justifie les dépenses relativement importantes, en partie réglementaires.

M. CHAUVIN indique que le SIEMU continue à réfléchir à l'évolution du Portail des Mobilités et qu'il est accompagné pour cela d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Les frais liés à cette mission sont également inscrits en section de fonctionnement au chapitre 011.

Il précise que la désignation d'un appui technique en ce qui concerne l'étude de TàD a été reportée, mais qu'il devrait être nommé en 2023.

Des frais liés à la communication portant sur le service de free-floating, ont été inscrits, ainsi que ceux liés à la nouvelle offre de Transport à la Demande, de même que quelques frais de formation de l'équipe, notamment pour continuer d'être au fait de l'actualité et de la réglementation.

M. CHAUVIN indique que le chapitre 012 portant sur les frais de personnel est stable par rapport aux années 2021 et 2022, à hauteur 390 000 euros. Ce poste tient compte de l'état de l'équipe actuelle et anticipe le recrutement d'un responsable Secrétariat général, Comptabilité et Ressources humaines, ainsi que le recrutement d'un chargé de mission supplémentaire en charge de l'animation du PLM et du suivi de l'Observatoire des Mobilités. Il indique que le SIEMU accueillera également à partir de mi-avril un stagiaire qui touchera une gratification.

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités des élus et un poste relativement important relatif à l'hébergement du Portail des Mobilités du site Internet et aux licences informatiques relativement nombreuses.

M. CHAUVIN indique que les recettes sont essentiellement constituées des cotisations des membres, constituées d'une cotisation de fonctionnement, d'une cotisation de PDU et une cotisation offre transport, en fonction de l'offre de transport disponible sur chaque territoire, du potentiel fiscal de chaque membre et d'une part fixe à hauteur de 50 % du montant total. Il ajoute que la cotisation TàD est fonction d'une part fixe qui est le reflet de la teneur du service sur chacun des territoires desservis sur le périmètre du Syndicat.

M. CHAUVIN, présentant le tableau synthétique récapitulatif, note un écart de BP à BP qui reste modeste malgré l'évolution démographique qui vient mécaniquement augmenter la contribution de chacun des membres.

#### Section d'investissement

M. CHAUVIN note l'inscription prévisionnelle de la réalisation de petits travaux au sein du Syndicat, d'achat de matériel, de renouvellement courant du matériel informatique, ainsi que la poursuite de la rémunération du groupement qui accompagne le SIEMU s'agissant de la mise en œuvre de l'élaboration du Plan Local des Mobilités.

Il souligne également l'inscription de crédits permettant de désigner un bureau d'études mobilisable par les équipes du Syndicat pour bénéficier d'un appui sur des sujets techniques, notamment liés à des points durs de circulation. Il rappelle que cela faisait partie des actions potentielles du PLM.

En termes de recettes, le SIEMU comptera essentiellement sur le solde de la subvention versée par la Région Île-de-France pour la conduite du PLM.

**LE PRÉSIDENT** rappelle que la clé de répartition sur l'offre de transport à 2 millions d'euros établie quelques années plus tôt se justifie et qu'il n'y a pas de gros écarts dans les prévisions vis-à-vis de l'importance des intercommunalités. Concernant le TàD, il rappelle que la dépense est à 50 % supportée par les collectivités et à 50 % par IDFM.

Il explique que le Transport à la Demande a été plus développé sur Marne-et-Gondoire et qu'il convient de le rendre plus flexible, mais que ce travail doit être mené avec IDFM en tant qu'autorité organisatrice.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

**LE PRÉSIDENT** ajoute qu'il convient également d'approuver les états en annexe, les amortissements, l'équilibre des opérations financières et l'état du personnel. Il tient à remercier Franck CHAUVIN de son implication face aux nombreux projets de développement.

#### **4. Questions Diverses**

##### Plan Local des Mobilités

**LE PRÉSIDENT** indique que l'enquête publique a été préparée et que trois commissaires enquêteurs ont été désignés. Il salue le bon esprit de collaboration qui règne entre les différents acteurs.

**Mme MAUVIGNIER** rappelle que la phase de consultation des PPA court jusqu'au 20 mai 2023. Elle indique que le Syndicat a reçu le retour d'un certain nombre de communes concernées et que l'ensemble des permanences est en cours de calage.

Mme MAUVIGNIER indique que les réunions publiques auront lieu les 19 juin, 29 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2023 sur les communes de Serris, Bussy-Saint-Georges et Lagny-sur-Marne. Au-delà de l'affichage légal et des documents légaux de l'enquête publique, les communes recevront un kit de communication pour diffusion via leurs différents canaux, leurs points d'accueil en Mairie, leurs sites Internet et réseaux sociaux. Elle ajoute que ce kit expliquera de manière pédagogique le contenu du PLM et comment participer à l'enquête publique. Elle ajoute que le SIEMU espère pouvoir approuver le PLM d'ici la fin de l'année.

Mme MAUVIGNIER indique que l'évaluation environnementale a été transmise à la MRAe, dont l'avis devrait être rendu pour le 17 mai, donc à peu près concomitamment avec celui

des PPA. Elle précise que l'avis de la MRAe et la réponse du Syndicat seront joints au dossier d'enquête publique.

#### Service de free-floating

**Mme BOUCHER** indique que Tier Mobility a déployé 280 véhicules sur sept communes de Marne et Gondoire le 11 mars 2023. Les premiers chiffres d'usage sont encourageants selon l'opérateur, sachant que l'utilisation est fortement conditionnée aux conditions climatiques et que le temps n'a pas forcément été favorable les premiers jours.

Elle souligne la nécessité de communiquer pour faire connaître le service, mais également de sensibiliser les utilisateurs aux règles de fonctionnement et au respect du Code de la route.

Mme BOUCHER indique qu'un premier bilan est prévu le 18 avril 2023, à un mois de fonctionnement, afin de partager les données de fonctionnement avec les communes faisant partie de la première vague de déploiement. Ce sera également l'occasion de recueillir leur avis sur les points de satisfaction et d'insatisfaction, en vue de corriger au plus vite les éventuelles dérives constatées.

Elle précise qu'une deuxième phase de concertation avec les communes souhaitant disposer du service se tiendra au printemps et qu'une réunion de coordination est en cours d'organisation par Val-d'Europe pour les communes concernées sur ce périmètre.

**LE PRÉSIDENT** ajoute qu'un travail est mené sur le rabattement vers les gares. Concernant l'utilisation, il faudra effectivement discipliner les usagers, faire de la communication, mais il observe que le prestataire semble satisfait et qu'il cherche à trouver des locaux plus proches du territoire.

LE PRÉSIDENT précise qu'il s'agit d'un contrat d'un an et que des points réguliers seront réalisés. Si le service ne convient pas, le prestataire retirera son matériel.

**M. GARROUSTE** indique que la Ville de Coupvray a été contactée pour la mise en place des stations, mais que tout le monde a été surpris de voir que la réunion se faisait en visioconférence et qu'il n'y aurait pas de déplacement sur le terrain avec l'opérateur pour discuter.

Concernant les pôles gare, la station lui semble relativement réduite.

**LE PRÉSIDENT** convient qu'il y aura des ajustements à mener. Il souligne également que si le matériel ne revient pas à la place indiquée, la course continue d'être facturée, ce qui selon lui constitue la meilleure des éducations.

LE PRÉSIDENT indique que les agents de Tier Mobility replacent les engins à leur endroit d'origine, changent les batteries et que tout semble bien se dérouler dans l'ensemble.

**M. AFFRE** indique que sur un document de Tier Mobility concernant le déploiement des agglomérations, la commune de Chessy est indiquée en « attente de retour ». Il demande



où en est la situation, car le service est tout de même censé aider leurs administrés à aller vers la gare RER de Chessy-Marne la Vallée.

**LE PRÉSIDENT** répond que cela fait partie des négociations à mener.

**Mme BOUCHER** précise que la commune de Chessy ne souhaite pas disposer d'aires de stationnement à ce stade, car elle ne dispose pas encore des voiries adaptées.

Elle ajoute que l'enjeu a bien été identifié concernant le pôle gare de Chessy, que des discussions ont eu lieu entre Val-d'Europe et Chessy et que la commune a validé le principe d'avoir une aire de stationnement sur le pôle gare. Elle ajoute que le partenaire Disney a également été informé de la mise en place de ce service.

**M. SITHISAK** indique qu'il a été remarqué à Bussy-Saint-Georges qu'un grand nombre d'utilisateurs travaille dans les zones d'activité et que Tier Mobility propose d'ajouter certains points à l'intérieur des entreprises prêtes à aider leurs employés, à les motiver à utiliser les trottinettes puisque cela désengorgerait leurs parkings.

**LE PRÉSIDENT** répond que l'offre de transport n'est pas toujours adaptée aux horaires décalés et que ce service peut effectivement venir en complément.

**M. COLAISSEAU** indique que sur son territoire, ce sont également les zones d'activité et les pôles gare qui ont le plus de pertinence.

**Mme BOUCHER** indique que ce point a été abordé avec Tier Mobility et qu'il ne faut pas hésiter à communiquer leurs coordonnées aux entreprises, car des conventions privées peuvent être passées.

#### Projet de renumérotation des lignes de bus

**M. MARSAUD** s'inquiète du coût que pourrait représenter pour le territoire la rationalisation des numéros des lignes de bus projetée par IDFM.

**LE PRÉSIDENT** répond que le coût ne sera pas supporté par le territoire. Il observe qu'il aurait préféré les voir investir dans l'offre, mais qu'IDFM souhaite rationaliser à tous les niveaux.

*La séance est levée à 19 heures 53.*

Le secrétaire de séance  
Patrick JAHIER



Le Président  
Sinclair VOURIOT

